



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE
VIERZON**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
02 décembre 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Excusés ou absents : 4

Date d'affichage :
02 décembre 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, Mme RONDET, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme BUREAU, Mme PIGEAT, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme HUBERT à Mme FOURNIER, M. PATIN à Mme VAN DE WALLE et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. GEIGER, Mme FERNANDES, M. DEBROYE et Mme KOBYLAŃSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

116-2025 – CONTRAT DE VILLE CENTRE 2022-2028 – AVENANT N°2

8.5 Politique de la ville, habitat, logement

M. SALAK présente ce dossier

Par délibération n°118/2023 du 9 octobre 2023, le conseil municipal a décidé d'inscrire au contrat de ville centre 2022/2026 les deux projets suivants :

• Réfection de la place Edouard Servat	132 706 €
• Réfection du bassin nautique couvert	258 480 €
Total	391 186 €

Par délibération n°156-2024 du 10 décembre 2024, le contrat de ville centre 2022 / 2026 a été modifié comme ceci par avenant n°1 :

- La subvention prévue au projet de réaménagement de la place Edouard Servat est totalement transférée sur la réfection du bassin nautique couvert ; ce qui porte l'aide financière départementale pour ce projet à 391 186 €.

Un avenant n°2 est proposé par le Département afin de proroger la durée de ce contrat au 31 décembre 2028.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 1^{er} décembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir débattu et à l'unanimité :

- Approuve projet d'avenant n°2 « contrat de ville-centre 2022-2028 » présenté.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à le signer ainsi que tout acte y afférent.

Le projet d'avenant n°2 « contrat de ville-centre 2022-2028 » est joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

**Date de mise en ligne sur le site
de la Commune : 12 / Décembre / 2025**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>